



Commission des solidarités

4127 - Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale

Subventions de fonctionnement dans le domaine de la prévention médico-sociale

Rapport n° CP/2013/734

Service gestionnaire :

Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions en faveur d'associations figurant dans le tableau joint en annexe et regroupées par thématiques. Les propositions faites constituent une reconduction des montants accordés en 2012, diminués de 4% sauf pour ce qui concerne l'Association Arts Calisthénics chinois THAI CHI pour laquelle la subvention de 5 000,00 € accordée en 2012, a été ramenée à 4 000,00 €. L'ensemble des demandes s'élève à 29 728,00 €.

1. PREVENTION DES ADDICTIONS

L'association de lutte contre la toxicomanie (ALT) a pour objet la lutte contre la toxicomanie et d'apporter de l'aide et de l'accompagnement aux personnes concernées par cette problématique et qui de surcroît se trouvent en situation de très grande précarité, de difficulté d'accès aux soins et d'insertion.

Le Centre Thérapeutique Résidentiel « La Robertsau » a pour objectif de mener à bien l'insertion sociale et professionnelle de ses résidents et cette action est portée par le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui est un lieu collectif de soins avec hébergement et avec également un fonctionnement en ambulatoire ; le tout à destination d'une personne présentant une addiction à des substances psychoactives.

Les objectifs thérapeutiques et socio-éducatifs s'articulent selon 4 axes : éducatif, médical, psychologique et social.

Les personnes sont suivies par une équipe pluridisciplinaire, un référent de séjour qui accompagne le résident, un psychologue, un médecin addictologue et un assistant de service social.

Toute cette activité s'inscrit dans le dispositif de prise en charge des personnes qui souffrent d'addictions et qui sont en grande précarité physique et socio-économique.

A ce titre, ALT bénéficie, de la part de la collectivité, depuis 2007, d'une subvention à hauteur de 5 000,00 € qui contribue au financement d'un poste d'assistant de service social pour le CSAPA, structure qui fonctionne sur la base d'une dotation globale et au moyen de subventions accordées respectivement en 2012 à hauteur de 60 780 ,00 € pour l'ARS, 13 100,00 € pour la Ville de Strasbourg et 5 000,00 € pour le Conseil Général du Bas-Rhin. Le montant sollicité par ALT s'élève à 13 130,00 € mais compte tenu des contraintes financières de la collectivité

Il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 4 800,00 € pour permettre à ALT de poursuivre sa mission de prise en charge et de réinsertion sociale et professionnelle des personnes en grandes difficultés.

2. AIDE AU LOGEMENT

L'association GALA œuvre dans le champ du domaine médico-social en proposant un hébergement aux personnes atteintes de maladies chroniques et invalidantes, principalement le Sida, le VIH, les hépatites et les cancers qui rentrent dans le champ de compétence de la collectivité.

L'association propose un accompagnement médico-social dans le cadre de l'Espace Relais GALA qui est un espace d'accueil ouvert à toute personne touchée par une pathologie invalidante et lui propose des soins, un suivi médical ainsi qu'un hébergement temporaire. Tout ceci est assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des médecins, des aides-soignants, un psychologue, des travailleurs sociaux qui interviennent auprès d'une population fortement désocialisée.

Par ailleurs, l'association participe activement à la manifestation de la journée de lutte contre le Sida du 1^{er} décembre. On note également un partenariat actif avec l'association SOS hépatites.

GALA est également connue et soutenue par la collectivité au titre du Fonds Solidarité Logement (FSL) sur plusieurs dispositifs dans le cadre de l'hébergement des familles en grandes difficultés sociales et satisfait à ses missions d'hébergement et de logement.

Il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 7 392,00 € pour les activités de GALA qui rentrent dans le champ médico-social des compétences du Département.

3. DON DU SANG

L'Union Départementale pour le don du sang bénévole du Bas-Rhin et environs (UD 67) fédère les associations de don du sang bénévole au sein des groupements départementaux, coordonne leurs stratégies et organise la promotion du don du sang bénévole, le recrutement des donneurs harmonise les moyens de communication en liaison avec l'Etablissement Français du Sang (EFS).

A ce jour, 110 associations et amicales sont fédérées et l'UD 67 apporte son assistance active à l'organisation des collectes et à l'élaboration des outils de communication.

En 2012, malgré un arrêt brutal des collectes en plasmaphérèse, l'activité a pu répondre aux besoins des hôpitaux et a permis l'autosuffisance en sang total dans le Bas-Rhin.

L'association est également représentée à diverses manifestations : Relais de la Ligue contre le cancer, Journée Mondiale du don du sang.

Compte tenu de son activité visant à garantir aux hôpitaux la quantité et la qualité des produits nécessaires pour faire face à l'augmentation des besoins, l'association bénéficie du soutien régulier de la collectivité depuis 2002.

Il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 3 360,00 €.

4. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE

L'association Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie (JALMALV) a pour objectif d'accompagner les personnes en fin de vie en institution ou à domicile, de soutenir les familles, les soignants, de développer les soins palliatifs et de favoriser le fonctionnement de groupes d'entraide.

En 2012, un effort tout particulier a été fourni pour l'accompagnement des enfants en deuil, reconnu et récompensé par le Prix « Talents d'Avenir d'Alsace 2012 ».

L'activité repose sur le bénévolat et la demande constante des hôpitaux nécessite la formation de nouveaux intervenants.

Il est proposé de reconduire le soutien de la collectivité et la subvention à hauteur de 960,00 €.

5. PREVENTION DU SIDA ET DES HEPATITES

L'association AIDES poursuit son action de lutte contre l'épidémie de Sida, la prévention du VIH et des hépatites depuis 1987. De ce fait, AIDES intervient dans le champ de compétence du Conseil Général en matière de prévention du VIH, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles.

Les principaux axes d'intervention d'AIDES s'orientent vers des publics cibles (hommes ayant des relations avec d'autres hommes, personnes d'Afrique sub-saharienne, ...)

Les actions menées consistent à développer la connaissance des publics sur les risques, à favoriser l'accès à un dépistage précoce et à faciliter un accès rapide à la prise en charge et aux soins, à accueillir, soutenir et accompagner les personnes VIH positives. AIDES s'est également investie dans la prévention de la transmission du VIH et des hépatites auprès des consommateurs de substances psychoactives et, depuis 2012, dans la mise en place du Test Rapide d'Orientation Diagnostique (TROD) en proposant un accompagnement adapté et une orientation vers les structures de dépistage et de soins.

Pour l'ensemble de ces actions, AIDES est un partenaire du dispositif de dépistage (CDAG/CIDDIST) du Département.

Il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 3 840,00 €.

6. PREVENTION DES HEPATITES

SOS Hépatites Alsace poursuit son action de prévention des hépatites en insistant particulièrement sur l'éducation des patients, le recours au dépistage et à la vaccination avec, parallèlement, l'éducation, l'écoute, le soutien des personnes atteintes d'hépatites.

Cette association a une activité reconnue dans son champ de compétence et constitue, à ce titre, un partenaire pour les missions du Centre de Dépistage CDAG/CIDDIST du Sida, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles, -service du Département.

Son travail s'appuie sur une équipe de bénévoles et s'articule autour de l'information, l'écoute, le conseil par une permanence téléphonique et un accueil physique, des séances d'information en milieu carcéral et auprès des publics scolaires, des professionnels des secteurs médico-sociaux. Elle participe activement à des manifestations : « Journées Mondiales contre le Sida » et « Journées de prévention des Hépatites » et à des forums de prévention.

Il est proposé reconduire la subvention à hauteur de 960,00 €.

7. PREVENTION DU SUICIDE

L'association SOS AMITIE propose une écoute téléphonique anonyme, bienveillante et non directive à toute personne en difficulté et contribue activement à la prévention des suicides. A cela se rajoutent les échanges par internet et messagerie.

L'écoute est assurée par 44 « écoutants » bénévoles, formés et suivis par des psychothérapeutes.

On comptabilise 22 086 appels en 2012 soit 8 366 heures de présence « écoute ». Cette activité nécessite une formation initiale et continue, et une supervision par des psychothérapeutes. Les situations rencontrées mettent en évidence les grandes problématiques de la société actuelle entraînant des situations de solitude, dépression et suicides.

Cette association bénéficie de l'aide du Département depuis 2002 pour son action auprès des personnes en difficultés dont le nombre est en augmentation.

Il est proposé de renouveler la subvention à hauteur de 4 416,00 € afin de lui permettre de recruter et former les nouveaux bénévoles.

8. PREVENTION DE LA DEPENDANCE, DU HANDICAP ET DES SUITES DES CANCERS

L'association Arts Calisthénics Chinois TAI CHI créée en 1997 a pour activité principale la formation du TAI CHI (gymnastique douce) dans le domaine de la santé au bénéfice de personnes valides, handicapées, personnes âgées et/ou dépendantes et patients atteints de cancer.

Elle développe des séances de TAI CHI adapté à des personnes fragilisées par la maladie, le handicap et les personnes âgées vivant en EHPAD et maisons de retraite ainsi que celles atteintes de déficiences cognitives dont la maladie d'Alzheimer.

A cet effet, un travail important a été mis en œuvre dans le cadre de la formation de bénévoles et de futurs animateurs, de l'organisation de séances hebdomadaire de TAI CHI dans de nombreuses structures. Un travail de recherche vise à développer les adaptations du TAI CHI aux handicaps et à la maladie.

La formation d'une 3^{ème} promotion de bénévoles (2012-2014) et animateurs constitue également un objectif important de cette association et contribue à garantir la qualité des services rendus.

L'activité de cette association rentre dans le champ des compétences de la collectivité (handicapés, personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, malades du cancer).

Il est proposé d'accorder pour 2013, une subvention à hauteur de 4 000,00 € pour contribuer à mener à bien le projet de formation des animateurs bénévoles.

La commission des solidarités a émis un avis favorable à l'encontre de ces subventions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15227	65-6574-42	95 190,00 €	73 230,00 €	29 728,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 29 728 € aux associations oeuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale, conformément aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL